

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00300
Numéro SIREN : 809 678 204
Nom ou dénomination : 5K

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002709

5K

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 35C allée du Trelus – 83000 Toulon

809 678 204 RCS Toulon

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ASSOCIÉS EN DATE DU 1^{er} DECEMBRE 2021**

23/01/2023

SIXIÈME DÉCISION

(Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant)

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats de :

- **IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES**, co-Commissaire aux comptes titulaire,
- **Monsieur SIMARD Thierry**, Commissaire aux comptes suppléant,

La Société n'ayant plus d'obligation d'émettre des comptes consolidés au 31 décembre 2021 suite à la mise en liquidation de la société Hydroption, la Société n'est dès lors plus soumise à l'obligation d'avoir un co-commissaire aux comptes.

Dans ce contexte, le co-Commissaire aux comptes titulaire, **IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES**, a indiqué ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

L'assemblée générale décide en conséquence de

- (i) ne pas renouveler le mandat de **IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES**, co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- (ii) de renouveler **Monsieur SIMARD Thierry**, Commissaire aux comptes suppléant, dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration lors de l'assemblée générale à tenir en 2027, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Le Commissaire aux comptes suppléant a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

23.01/2023

Certifié conforme par :



Le Président

Monsieur Michel Guillotou de Kerever